



# COMPTE-RENDU VISIOCONFERENCE DISP 07/04/2020



Le DISP de Marseille, annonce le décès du 1<sup>er</sup> Président de la Cours d'Appel d'Aix. L'**UISP FO PACA Corse** adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Le DISP de Marseille salue l'engagement remarquable des agents durant cette crise.

## • POINT SUR LE COVID-19

- ▶ Pour les agents et les intervenants :
  - 79 signalés
  - 55 confinés
  - 15 diagnostiqués
  - 9 positifs
  - 1 guéri
- ▶ Pour la population pénale :
  - 27 signalés
  - 6 positifs
  - 4 guéris



L'**UISP FO PACA Corse** demande plus de transparence des directions locales sur l'état des contaminations ou suspicions.

## • CONCERNANT LE NOMBRE DE DÉTENUIS ET LES LIBÉRATIONS



Entre le 16 mars et le 6 avril, on compte sur la région **883** détenus de moins  
 ⇨ soit une baisse de **11 %**  
 Nous avons actuellement **7144** détenus pour **6719** places disponibles.  
 Les libérations vont continuer.  
 Les baisses de détenus hébergés ont été pour exemple de :

- 9,3 % pour le CP d'Aix-Luynes	- 14,4 % pour le CP de Marseille
- 10 % pour la MA de Grasse	- 13 % pour la MA de Draguignan
- 12,3 % pour le CP d'Avignon.	

Le seul établissement à n'avoir pas vu de diminution de sa population pénale étant la MC d'Arles.

Pour éviter les extractions le nombre de « visioconférences » a nettement augmenté.

## • GESTION DE L'ERIS, DES PREJ ET DES EJ

- ERIS : Celle-ci évolue en fonction des tensions ou des incidents dans les établissements. Actuellement pour les week-end une équipe en alerte sur base les autres en alerte à domicile.
- PREJ : La moitié est placé, exceptionnellement durant la crise, en astreinte le week-end. Leurs missions ont fortement diminuées (environ 10 planifications par jour sur la région).
- EJ : L'**UISP FO PACA Corse** demande le respect de leur charte des temps notamment sur Tarascon où ils sont employés pour aider la détention mais avec un poids horaires qui génère des heures perdues. Il est normal qu'ils participent à l'effort général mais ne doivent pas pour autant en être pénalisés. Le DI annonce que cela va être réglé et leur charte respectée.



## • LES MOYENS DE PROTECTION

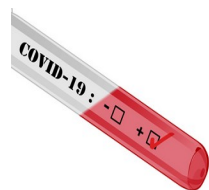


La pérennisation de la fourniture de moyens de protection semble assurée. La DISP a fourni des masques, du gel hydroalcoolique et des gants à tous les établissements. Une livraison de 10 400 masques a été distribuée hier, et aujourd'hui aux établissements.  
 Les masques FFP2 en stock dans les établissements ne pourront être utilisés par les personnels, ils sont réquisitionnés pour les personnels soignants.  
 Le DISP ne peut pas fournir de date pour la livraison des masques lavables.

L'**UISP FO PACA Corse** demande la généralisation du port du masque pour l'ensemble des personnels. Les agents en contact avec la population pénale ayant forcément des contacts avec les autres personnels, les risques de contamination, de part et d'autre, restent présents.

Le DISP déclare s'en tenir à la doctrine définie par le DAP : « port du masque pour les personnes en contact avec la population pénale ».

Le DISP va s'entretenir avec l'ARS afin que des moyens de protection plus adaptés puissent être fournis aux agents effectuant des extractions hôpital dans des services COVID-19.



La DISP de Marseille encourage les accords passés entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et/ou les hôpitaux, visant au dépistage des agents, comme cela se fait sur quelques structures, mais ne peut garantir la systématisation. Cela dépend des Mairies, des hôpitaux et des médecins locaux.

L'**UISP FO PACA Corse** a également demandé que soit établi un protocole pour pouvoir dépister les détenus potentiellement infectés dans nos établissements sans avoir à organiser des extractions dans ce seul but (pour éviter les risques sécuritaires et sanitaires).

### • GESTION RH

Pour les Heures Supplémentaires au-delà des 108h00 trimestrielles, et l'écrêtage au-delà des 12h00, pour les horaires variables : les heures seront prises en compte. Toutefois, un arbitrage de Paris est nécessaire quant à savoir si elles seront payées ou récupérées, et quelles seront les modalités exactes.

Pas de remise en cause des Autorisations d'Absences Exceptionnelles (AAE) sur la DISP de Marseille.

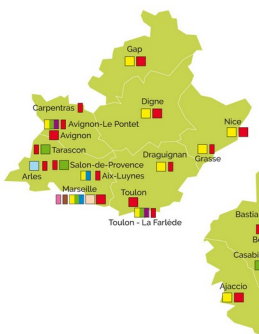
Des interventions ont été faites auprès des Préfets afin de permettre aux personnels pénitentiaires de faire garder leurs enfants comme cela se fait pour les personnels soignants, les policiers et gendarmes.

Le DISP rappelle que les Chefs d'établissements tiennent compte des nécessités de service lorsqu'ils accordent des AAE. Pour l'instant ce mode de garde n'est pas imposé.

Actuellement l'absentéisme reste modéré, les établissements ont en moyenne un taux de couverture de 88 % par le personnel de surveillance.



### • POINT SUR LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA PACA



Les détentions sont relativement calmes en ce moment. On note toutefois une augmentation des projections.

Sur les établissements de Toulon, Grasse, Aix-Lyunes, Avignon et Nice, les rondes des forces de sécurité intérieure sont fréquentes et ont permis plusieurs interpellations (10 sur Aix, 5 sur Avignon et 1 sur Nice)

Sur d'autres structures comme sur Marseille (système de vigile) et Salon-de-Provence (Filet anti-projection), il est plus difficile d'obtenir le soutien des FSI. Pour Draguignan quelques projections, c'est une nouveauté, et pour Arles quelques tentatives sont à noter.

Il est signalé le maintien de certaines activités sportives collectives comme le foot ou la course sur certaines structures, ceci en dépit des consignes DAP. Le DISP en prend note.

L'abandon des agents de l'EPM de Marseille par les éducateurs PJJ, qui ont fait valoir leur droit de retrait est évoqué. Ceci a été très mal vécu par les surveillants et laissera certainement des traces dans les relations qu'ils auront à l'avenir avec les éducateurs. Un sentiment de perte du travail accompli va persister.

Des problèmes de management sont évoqués au sein de l'UHSI de Marseille, ainsi que le non respect des chartes des temps.

Le DISP annonce que le problème de respect des chartes des temps est résolu, le chef d'établissement a fait le nécessaire.

Restent les propos tenus par le gradé envers les agents et l'affectation au sein de l'unité 1 (COVID 19) utilisée comme une punition. Ceci n'est pas résolu, à voir les suites qui seront données à ce signalement.

Pour l'**UISP FORCE OUVRIÈRE PACA-Corse**  
le pôle communication, 08/04/20